

Opération : ☐ Déchargement ; ☐ Chargement ; ☐ Entretien/Réparation
Nature : ☐ Engins ; ☐ Fournitures ; ☐ Matériel

Type de fourniture :

Présence de marchandises dangereuses : ☐ Oui ; ☐ Non

Type d'engin :

Vérification de la VGP : ☐ Oui ; ☐ Non

Numéro de parc :

Observations :

Fournisseur / prestataire :

Raison sociale :

Adresse :

.....

Géolocalisation du chargement :

Contact :

N° Tél :

E-mail :

Entreprise d'accueil

Entité : NGE GENIE CIVIL

Chantier : TREMIE BENAUGE – côté Bordeaux

Adresse : Rue de la Benaugue

33100 BORDEAUX

Géolocalisation :

Contact : Clémentine QUEMENER

N° Tél : 06 47 86 29 56

E-mail : cquemener@nge-gc.fr

Date de l'opération :

Horaires d'ouverture

Matin : 8h00 – 12h00 (du lundi au vendredi)

Après-midi : 13h00 – 17h00 (du lundi au jeudi)

Équipement de protection individuelle du chauffeur

Casque, Chaussure de sécurité, Gilet HV, Gants



Missions du chauffeur

- ☐ Chargement,
- ☐ Déchargement,
- ☐ Calage,
- ☐ Arrimage,
- ☐ Transport,
- ☐ Autres :

Moyens mis à disposition par l'entreprise de transport

- ☐ Porte engin,
- ☐ Poids lourd (semi, 8x4, 6x4 – benne ou plateau),
- ☐ Bras grue,
- ☐ Engin de chantier,
- ☐ Chariot élévateur,
- ☐ Transpalette manuel,
- ☐ Autres : Convoi exceptionnel

Modalité d'accès et de stationnement

Protocole d'accès joint en annexe :

☐ Oui ; ☐ Non

Se rendre aux coordonnées GPS :

☐ Oui ; ☐ Non

Contacter la personne sur place :

☐ Oui ; ☐ Non

Services accessibles

Accès aux installations :

☐ Oui ; ☐ Non

Téléphone :

☐ Oui ; ☐ Non

Consignes en cas d'accident jointes en annexe :

☐ Oui ; ☐ Non

Précautions particulières

À préciser :

APPELEZ MINIMUM 30 MINUTES AVANT D'ARRIVER SUR SITE

**Avant votre arrivée au chantier, veuillez stationner au niveau de la zone tampon mentionner ci-dessous.
Veuillez contacter le chef de chantier ou chef d'équipe afin qu'il vous autorise à entrer sur le chantier**

Consignes de sécurité

Respecter les aires de chargement-déchargement ou de livraison,
Suivre les instructions du personnel du site,
Respecter le code de la route,

Respecter les consignes particulières de circulation de l'établissement :

- Interdiction d'utiliser le téléphone mobile au volant,
- Port de la ceinture de sécurité obligatoire,
- Vitesse limitée à 30 km/h dans les emprises chantier,
- Vitesse limitée à 10 km/h à proximité de personnel à pied,
- Interdiction de rouler benne levée,
- Le chargement ou le déchargement se fait sur une zone plane et dégagée,
- Interdiction d'évoluer dans la zone d'action des matériels de manutention (ne pas se placer sous la charge),
- Interdiction de monter sur le marchepied des véhicules pendant les manœuvres,
- Signaler toute pollution constatée sur site,
- En cas d'accident, prévenir les secours et le responsable de chantier,
- Le **fournisseur/locataire** s'engage à transmettre **à son transporteur** toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- Le **fournisseur/locataire** s'engage à transmettre et à expliciter le présent protocole de chargement/déchargement à toutes les personnes susceptibles de réaliser les opérations en question, qui doivent être en mesure de présenter ledit document sur site,
- Les signataires s'engagent à respecter les prescriptions de la présente convention ainsi que celles figurant dans les documents joints.
- Toute livraison doit être faite en présence d'un représentant de l'entreprise d'accueil,
- Quelle qu'en soit la cause, toute livraison en dehors des heures d'ouvertures du chantier est interdite.



Tout contrevenant à ces règles de sécurité pourra donner lieu à une exclusion du chantier. Les conséquences financières seront entièrement répercutées à l'entreprise à laquelle appartient le contrevenant.

Autre :

- Obligation de baliser le stationnement du véhicule lors du chargement/déchargement s'il empiète sur les voiries (signalisation + alternat manuel ponctuel), demander de l'aide au personnel sur place,
- Obligation de céder le passage aux engins évoluant sur le chantier,
- Kit antipollution obligatoire,
- Jeter les déchets dans les bennes/poubelles prévues à cet effet (interdiction de jeter, brûler ou ensevelir dans la nature),
- Interdiction de pénétrer sur le chantier et de circuler sans un personnel de l'entreprise d'accueil.

Vous devez obligatoirement prévenir les responsables du chantier, ils viendront vous prendre en charge et vous indiqueront la zone précise de livraison, chargement ou déchargement

Transporteur

Nom :
Date :

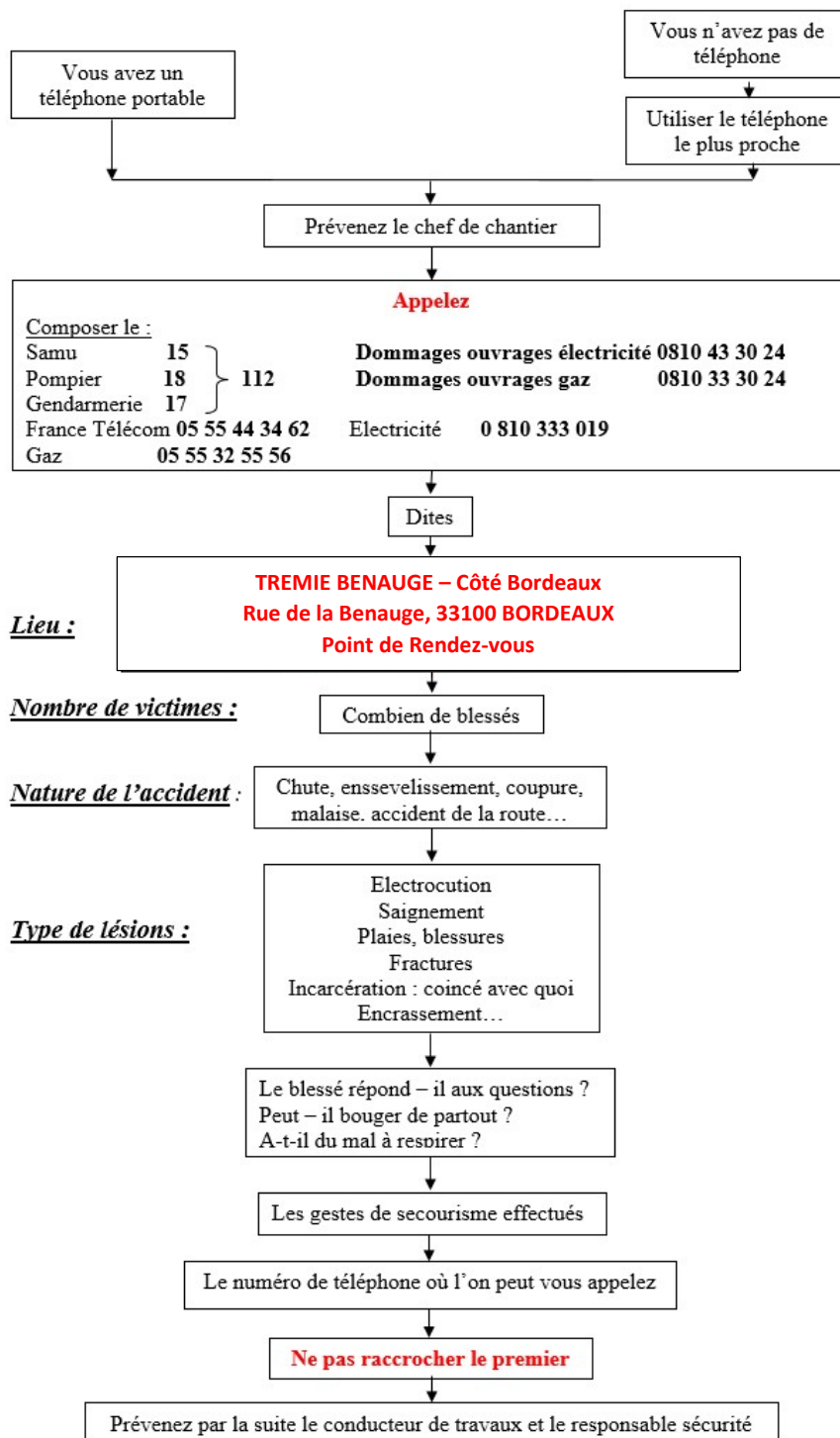
Signature :

Entreprise d'accueil

Nom :
Date :

Signature :

Annexe 1 : Consignes en cas d'accident



Annexe 2 : Protocole d'accès Chantier

CONTACTS SUR SITE

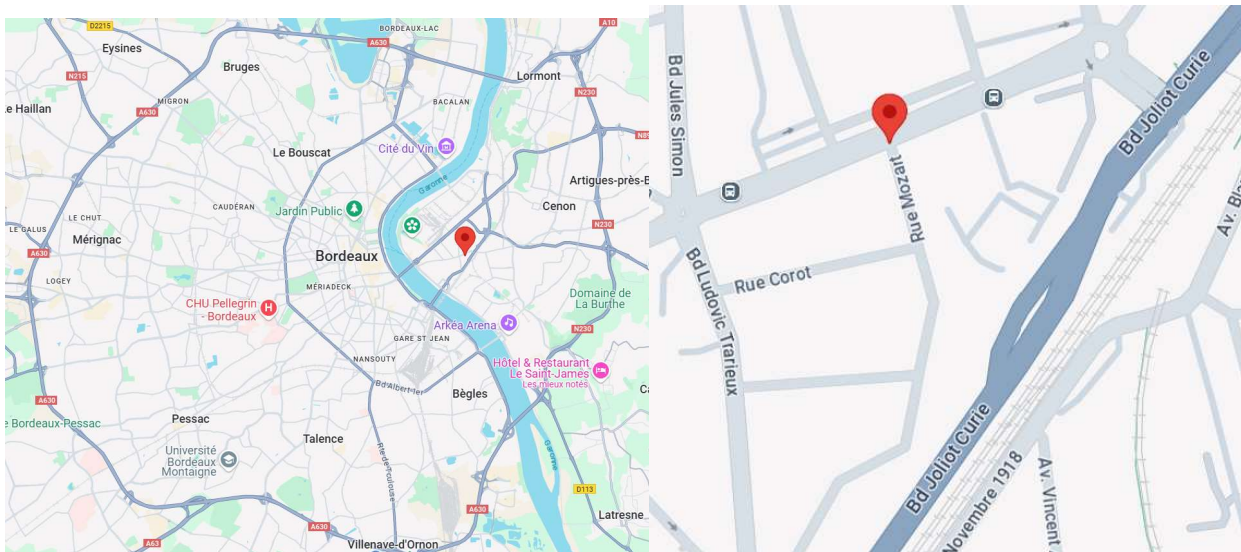
Sur site, privilégier le contact avec le chef de chantier, puis le chef d'équipe.
Ne contacter le conducteur de travaux que si les chefs de chantier et d'équipe ne sont pas joignables.

Etienne MALOT – Chef de chantier – 06 66 83 58 49

Clémentine QUEMENER – Conductrice de Travaux Principale – 06 47 86 29 56

PLAN DE SITUATION

Adresse : Rue de la Benaugue
33100 BORDEAUX



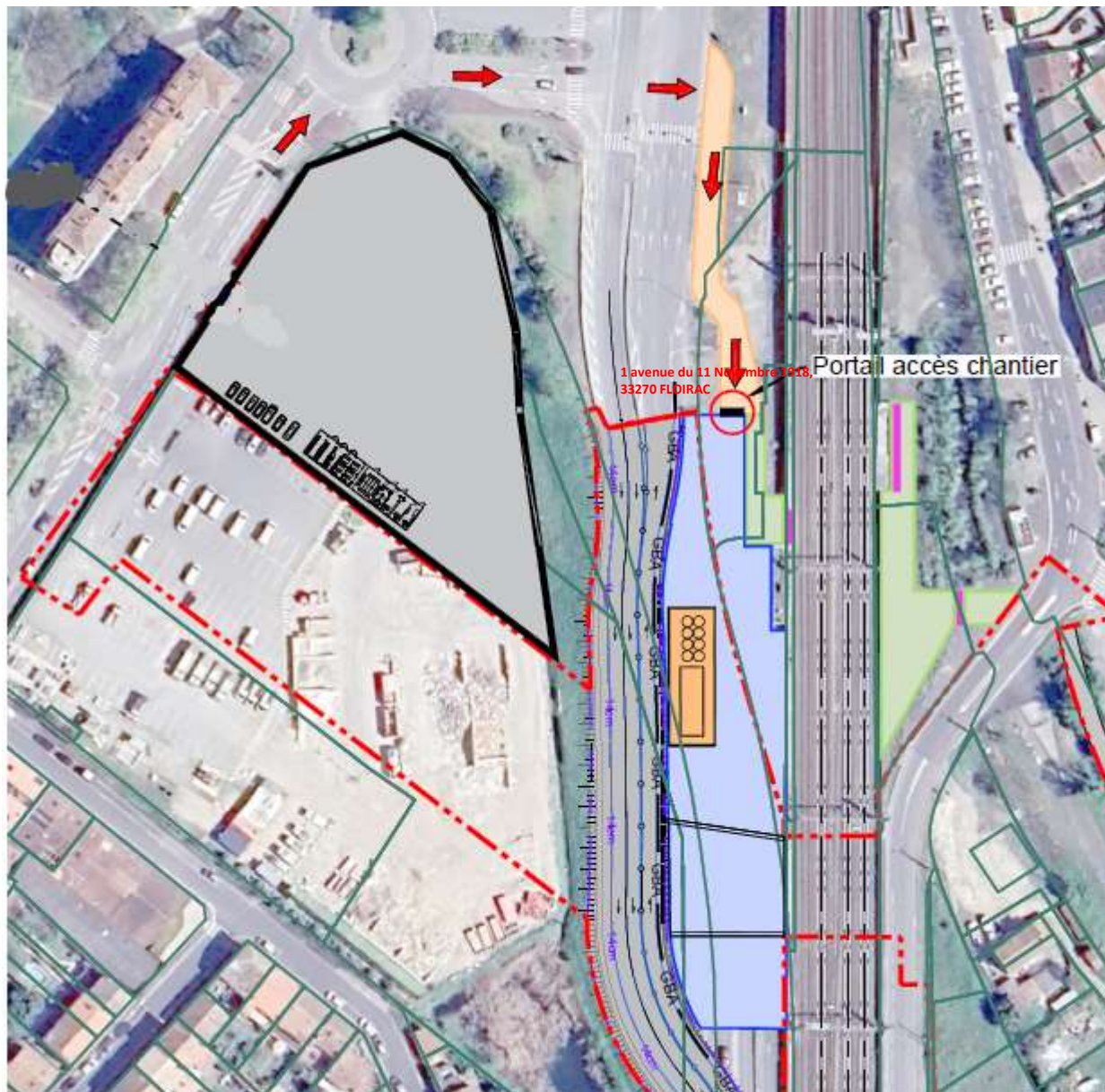
L'itinéraire de transport est défini par l'entreprise en charge du transport.

Plan d'accès : TREMIE BENAUGE côté BORDEAUX – PHASE 1

L'accès au chantier se fait depuis la Rue de la Benauge, en passant par le Rond-Point et en traversant le boulevard Joliot Curie.

Il est strictement interdit de tourner depuis le boulevard Joliot Curie vers le chantier.

Les camions arrivant depuis le boulevard Joliot Curie doivent sortir vers le Rond-Point de la Rue de la Benauge, en faire le tour et traverser le boulevard pour entrer dans le chantier.



Plan d'accès : TREMIE BENAUGE côté BORDEAUX – PHASE 2

L'accès au chantier se fait depuis la rue de la Benauge, directement par la zone base-vie.

Pour accéder à la rue de la Benauge, il faut passer par le Boulevard Joliot Curie.

